

MAIRIE de SAINT-ISMIER

Le Clos Faure

38330 SAINT-ISMIER

Tél. : 04.76.52.52.25

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2008 à 16h00

Nombre de conseillers :
En exercice : 29

Présents : 28
Votants : 29
Absents : 1

L'an deux mille huit, le 21 mars à 16h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Ismier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Lucile FERRADOU, Maire de Saint-Ismier.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2008

Présents : C. ANGLADE, B. BODIN, I. CHARPIN, G. CUTAYAR, H. DILLEMANN, L. FERRADOU, M. FINÉ, B. FORAY, J. GAMELIN, J.C. GENEVOIS, M. GLATIGNY, B. JAY, C. JOLLI, M. LAMBERT, J.P. LIONTI, J. MARINO-TONAIN, C. MILESI, R. PALLIERE, M.C. PARADE, G. PICARD, L. PERTUISOT, F. PIETRI, J.L. REVOL, I. SAPART, C. SCHEMEIL, C. THIBAUT-REYMOND, L. VERNE, M.N. VIAL.

Absents : J.C. NINET qui donne pouvoir à J. MARINO-TONAIN

Secrétaire de séance : Madame Isabelle SAPART

Délibération n°2008-027 : Installation du Conseil Municipal :

Au vue du procès verbal des élections, Madame Ferradou, maire sortant, installe dans leur fonction les conseillers municipaux élus lors du scrutin du 16 mars 2008.

Nom	Date naissance	nombre voix	date d'élection
Hervé DILLEMANN	14/03/1934	1421	21/03/2008
Michel LAMBERT	26/03/1938	1421	21/03/2008
Monique FINÉ	26/07/1939	1421	21/03/2008
Christiane SCHEMEIL	04/10/1942	1421	21/03/2008
Florence PIETRI	21/10/1946	1421	21/03/2008
Jacques GAMELIN	26/02/1949	1421	21/03/2008
Marie-Christine PARADE	26/08/1951	1421	21/03/2008
Christiane MILESI	18/10/1951	1421	21/03/2008
Lucile FERRADOU	06/12/1955	1421	21/03/2008
Maurice GLATIGNY	05/05/1956	1421	21/03/2008
Bernard JAY	26/12/1959	1421	21/03/2008
Cécile THIBAUT-REYMOND	23/08/1961	1421	21/03/2008
Jean-Pierre LIONTI	15/01/1962	1421	21/03/2008
Jean-Luc REVOL	30/05/1962	1421	21/03/2008
Gérard CUTAYAR	19/09/1962	1421	21/03/2008
Lionel VERNE	11/07/1966	1421	21/03/2008
Isabelle CHARPIN	29/05/1967	1421	21/03/2008
Corinne JOLLI	29/09/1967	1421	21/03/2008
Laurent PERTUISOT	11/11/1968	1421	21/03/2008
Cécile ANGLADE	29/05/1969	1421	21/03/2008
Isabelle SAPART	02/09/1974	1421	21/03/2008
Geneviève PICARD	27/02/1954	1174	21/03/2008
Joëlle MARINO-TONAIN	19/12/1951	1174	21/03/2008
Jean-Christophe NINET	12/01/1955	1174	21/03/2008
Bernard FORAY	08/07/1954	1174	21/03/2008
Jean-Claude GENEVOIS	07/11/1939	1174	21/03/2008
Marie-Noëlle VIAL	14/07/1945	884	21/03/2008
Robert PALLIERE	24/07/1945	884	21/03/2008
Bernard BODIN	09/02/1944	884	21/03/2008

Le tableau sera modifié par l'élection du Maire et des adjoints.

Il est demandé à Monsieur DILLEMANN, doyen d'âge, de prendre la présidence de l'assemblée.
Madame Isabelle SAPART, benjamine d'âge, est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2008-028 : Election du Maire :

Monsieur DILLEMANN, président de l'assemblée, prend la parole et rappelle les textes en vigueur, et notamment les articles L2122-5 et suivants du code général des collectivités territoriales, fixant les modalités de l'élection du maire et de ses adjoints.

Pour ce vote, 3 assesseurs sont nommés : Mesdames ANGLADE et MARINO-TONAIN ainsi que Monsieur PALLIERE.

Les candidats à cette élection sont Madame Lucile FERRADOU et Monsieur Robert PALLIERE.

Monsieur DILLEMANN invite ensuite à procéder au vote.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

- 5 bulletins blancs
- 3 voix pour Monsieur Robert PALLIERE
- 21 voix pour Madame Lucile FERRADOU

Ayant obtenu la majorité absolue, Madame Lucile FERRADOU est proclamée Maire. Immédiatement après avoir pris ses fonctions, elle prend la présidence de l'assemblée.

Délibération n°2008-029 : Détermination du nombre d'adjoints au Maire :

L'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans chaque commune, il doit y avoir un Maire et un premier adjoint au Maire.

Toutefois, le conseil peut décider de porter le nombre d'adjoints à un chiffre supérieur, sans toutefois excéder 30 % de l'effectif total.

Concernant Saint-Ismier, l'effectif du conseil est de 29 membres. Il ne peut donc y avoir plus de huit adjoints car $29 \times 30 / 100 = 8,7$.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide la création de 8 postes d'adjoints

Délibération n°2008-030 : Election des adjoints au Maire :

Conformément aux dispositions de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités territoriales, le nombre des adjoints à élire s'élève à 8.

L'article L2122-7-2 précise que, "dans les communes de 3500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Madame le Maire fait appel aux candidatures.

Une liste se porte candidate :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| 1. Monsieur Maurice GLATIGNY | 5. Monsieur Jacques GAMELIN |
| 2. Madame Monique FINÉ | 6. Madame Christiane MILESI |
| 3. Monsieur Bernard JAY | 7. Monsieur Laurent PERTUISOT |
| 4. Madame Marie-Christine PARADE | 8. Madame Cécile ANGLADE |

Il est procédé au vote.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

- 8 bulletins blancs
- 21 voix "pour" la liste « GLATIGNY »

Le Conseil Municipal proclame donc élus :

Monsieur Maurice GLATIGNY	-	1 ^{er} adjoint
Madame Monique FINÉ	-	2 ^e adjoint
Monsieur Bernard JAY	-	3 ^e adjoint
Madame Marie-Christine PARADE	-	4 ^e adjoint
Monsieur Jacques GAMELIN	-	5 ^e adjoint
Madame Christiane MILESI	-	6 ^e adjoint
Monsieur Laurent PERTUISOT	-	7 ^e adjoint
Madame Cécile ANGLADE	-	8 ^e adjoint

Madame le Maire remercie Monsieur André EYMERY, conseiller général, de nous avoir honoré de sa présence.

Monsieur FORAY prend la parole et fait savoir qu'il souhaiterait que ce mandat soit placé sous le signe de la transparence car en cas d'interrogations, il sera fait appel aux services de l'état pour vérification.

Madame FERRADOU répond qu'elle souhaite que les 6 prochaines années se passent au mieux.

Monsieur GLATIGNY précise qu'il n'y a jamais eu de non-respect de la loi et que ces mauvaises suppositions dépassent le cadre du Conseil Municipal.

Madame PARADE tient à rassurer Monsieur FORAY en rajoutant que, suite à certaines affaires racontées dans la presse locale, Saint-Ismier est déjà sous surveillance des services de la Préfecture.

Madame le Maire clôt le Conseil Municipal en espérant que les prochaines réunions attirent toujours autant d'élus.

Conseil Municipal clos à 16h35.